

- Exclusivement avec un **passé sanitaire valide** = certificat papier ou électronique comportant un QR code
 - **Certificat de vaccination** (cycle vaccinal complet + délai nécessaire pour le développement des anticorps)
 - ou - **Certificat de contre-indication médicale à la vaccination** (voir annexe 2 du Décret n° 2021-1059)
 - ou - **Preuve de test de dépistage virologique négatif datant de moins de 72 h**
(RT PCR, antigénique ou auto-test supervisé par un professionnel de santé)
 - ou - **Preuve de rétablissement de la COVID 19** de plus de 11 jours et moins de 6 mois
 - **Sans rendez-vous ; sauf** unités UHR ALOIS et UVA MAEVVA sur rendez-vous
 - **1 heure maximum** de visite (*sauf dérogations exceptionnelles**)
 - Heure d'arrivée libre, dans le respect des plages **horaires autorisées** (*sauf dérogations exceptionnelles **)
- | Résidence Les Magnolias | Résidence Jean de Luxembourg |
|--|--|
| 14 h à 17 h 50 en semaine | 11 h à 12 h – sauf samedi, dimanche et férié |
| 14 h à 16 h 50 - samedi, dimanche et férié | 14 h à 16 h 50 – 7 jours sur 7 |
- **2 visiteurs maximum** (*sauf dérogations exceptionnelles **)
 - De préférence ① en **chambre** (pas de visite dans les lieux de vie des étages)
② dans les **locaux autorisés** (salons, extérieur)
 - **Mineurs** autorisés avec masque chirurgical (masque à partir de 6 ans)

* Contacter l'équipe soignante

Avant la visite



Masque chirurgical
(pour les mineurs à partir de 6 ans)



Contrôle obligatoire
du **passé sanitaire**
à l'accueil



Hygiène des mains
(solution hydro-alcoolique
ou au savon)



Signature du
registre des visites



Respect des
circuits de circulation

Pendant la visite

Masque chirurgical
pendant toute la visite (en extérieur aussi)

Distance physique de 2 mètres
(autres résidents, professionnels, autres visiteurs)

Aération du lieu de visite
(si possible pendant toute la durée de la visite)

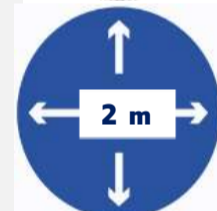
Pas d'embrassades

Contact physique
(friction des mains avant et après)

Pas de déplacement dans l'établissement

Dépôt en chambre des effets personnels
et cadeaux après une quarantaine
de 24h à votre domicile

Possibilité d'emmener votre proche
dans le jardin



En cas d'apparition ou de suspicion de cas, la Direction pourra restreindre les présentes modalités.

Toute infraction aux présentes règles vous sera dûment signalée.

En cas de répétition, la Direction est en droit de vous interdire l'accès à l'établissement.

En cas de difficultés particulières relatives à l'application de la présente charte, merci de demander contact avec la cadre de santé
(lundi au vendredi) 1^{er} étage ☎ 06.03.29.22.24 2^{ème} étage ☎ 03.62.21.05.23 3^{ème} étage + Magnolias ☎ 06.03.66.99.53